



**URBH - KBHB**

**PV de la réunion du Comité exécutif paritaire (CEP) de l'Union Royale Belge de Handball**

**Présents :** B. Danhieux – P. Derkoningen - T. Mogal - J.L. Dessart – B. Brasseur - T. Pierloot – J.F. Hannosset - J. Stryckers - B. Neuville - D. Boulet  
**Invité :** J. Vandeberg

Excusés : /

**1) Communication du président.**

Le président souhaite la bienvenue à tous. Nous avons un programme chargé avec des sujets délicats à aborder.

En ce qui concerne la Coupe de Belgique, je pense que tout s'est très bien passé. Nous avons reçu de nombreux messages positifs, entre autres de la part de RTBF Auvio. Je tiens à féliciter le Sezoens Achilles Bocholt pour sa victoire mais également le HC Visé BM pour son excellente prestation.

Nous devons discuter d'une situation difficile concernant les matchs du Final 6.

Les chiffres du Covid sont en baisse, mais le virus reste quand même présent. Les cas positifs au sein de nos clubs en sont la preuve.

**2) Approbation du PV de la réunion du 27/04/2021.**

Quelques corrections mineures ont été apportées. Le PV a ensuite été approuvé.

**3) Finales Final Six**

Pascal Derkoningen quitte la réunion.

Le HC Visé BM a informé l'URBH qu'il y a au moins 3 cas positifs Covid au sein de l'équipe. Information confirmée par Colin Bodet. Le HC Visé BM demande donc de reporter la finale du 5 juin à une date ultérieure.

Après avoir pesé le pour et le contre et avoir envisagé les différents scénarios, le CEP décide de déplacer la finale d'une semaine, mais pose comme condition que les deux clubs soient d'accord. Le CEP donne mandat au « Bureau » pour prendre une décision demain, après consultation des clubs.

Comme 3 cas positifs ont aussi été signalés au Sporting Pelt, le club demande également de reporter la petite finale du 5 juin. Le CEP décide, comme pour la finale, de donner mandat au Bureau pour prendre une décision demain, après consultation des clubs.

Si la finale se joue la semaine suivante, elle se fera dans le cadre du protocole actualisé. Si la ville de Hasselt autorise les supporters, les billets disponibles seront répartis à parts égales entre les clubs.

#### **4) Financement des Championnats EHF M18-M20 2022 + budget 2021-2022 (docs B1, B2, B3)**

Jonathan commente les documents transmis aux membres du CEP.

Pour les directeurs techniques, Il est essentiel de participer à ces compétitions internationales avec nos U18 et U20 ; non seulement pour des raisons sportives, mais aussi en raison de l'image que ces équipes véhiculent auprès de l'Adeps et de Sport Vlaanderen, mais également auprès des jeunes joueurs, des entraîneurs et des clubs eux-mêmes.

En ce qui concerne l'aspect financier, nous devons également tenir compte du fait que nous recevons actuellement des subsides de l'EHF et de l'IHF pour préparer nos sélections à participer à ces tournois internationaux. Malgré ce soutien financier, que nous recevons depuis 2 ans, nous n'avons toujours participé à aucune compétition. Si nous ne nous inscrivons pas, ce financement risque d'être remis en question.

Si les DT devaient se positionner parce que le budget ne leur permettrait pas d'inscrire deux équipes, Jelle et Jonathan choisiraient d'inscrire l'équipe U18. Celle-ci bénéficie d'une situation « Post Covid » plus avantageuse en comparaison à la génération U20. De plus, 2 tournois de préparation sont déjà fixés (Lokeren, Interpôles).

Enfin, Jelle et Jonathan demandent une évaluation du fonctionnement de l'URBH. Depuis plusieurs années, ils demandent pour travailler autrement. En effet, si le CEP pouvait leur indiquer clairement les budgets disponibles pour les sélections, cela leur permettrait de mettre en place un programme en cohérence avec le budget. Actuellement, c'est l'inverse qui se produit et les programmes doivent donc être ajustés plusieurs fois sur une saison.

Jean-Luc indique qu'ils ont rencontré l'Adeps, qui a déclaré que la participation à un tournoi international était essentielle à la cohérence de la politique sportive. Il semble donc préférable d'utiliser les ressources financières disponibles pour préparer une seule équipe et non deux. De cette façon, Jonathan et Jelle pourront établir un programme de meilleure qualité.

Le CEP accepte d'inscrire l'une des deux sélections à un tournoi. Un budget détaillé pour 2022 sera établi dans les semaines à venir afin de pouvoir travailler en fonction de celui-ci. Pour 2021, le budget prévu pour les U18 sera plus que suffisant vu le peu de possibilités pour organiser des activités. Jonathan précise encore que le stage des RW prévu les 19 et 20.06.2021 sera annulé vu le nombre d'absences parmi les joueurs.

#### **5) Ajustement des règlements en cas de retrait volontaire de la compétition d'une équipe de BENE League**

Les propositions de modification du règlement sont discutées. Il y a un certain nombre de remarques mineures qui sont prises en compte. En outre, le CEP demande que l'article suivant soit ajouté :

"En cas de force majeure, si la BENE League cesse, les équipes restant dans la BENE League joueront une compétition entre elles la première saison après l'annonce de la cessation. Pour la participation à cette compétition, les montant(s) et descendant(s) seront pris en compte."

Dries discutera de ces ajustements avec le secrétariat LFH afin qu'ils puissent être publiés par la suite.

## **6) Propositions de modification du règlement**

Les propositions de modification du règlement sont discutées et approuvées.

## **7) Proposition de modification des statuts**

Une proposition de modification des statuts a été transmise. Le nouveau « Code des sociétés et associations » (CSA) exige que lorsque vous apportez une modification à vos statuts, vous êtes tenus de les rendre totalement conformes à la nouvelle législation. C'est pourquoi cette proposition est sur la table. Les statuts seront soumis au vote lors de l'assemblée générale du lundi 15 juin.

## **8) Modèle de document URBH**

Le changement d'adresse et le nouveau CSA ont conduit à la création de nouveaux modèles. Il est très important que toutes nos communications contiennent les données nécessaires (Nom, siège social, numéro de TVA,). Ces modèles seront distribués à tous ceux qui communiquent au nom de l'URBH et resteront disponibles dans le dossier partagé du CEP.

Jean-Luc précise que ces documents doivent être utilisés avec prudence. Il ne faut multiplier les personnes ayant le droit d'envoyer des courriers au nom de l'URBH.

## **9) Demande du HB Saint-Trond**

Le HB Saint-Trond a envoyé un courrier au CEP concernant l'article 612 du règlement URBH. Jean-Luc refait l'historique de cet article et informe que la LFH a également reçu plusieurs demandes du même type pour la saison prochaine. Ces demandes ont été refusées par la LFH et celle-ci déclare qu'une ligue ne peut autoriser un club de nationale à ne pas présenter de deuxième équipe.

Bart déclare que le HB Saint-Trond donne un certain nombre de raisons claires pour lesquelles le club pose ces questions. Ils disent aussi que le règlement peut prêter à plusieurs interprétations. Ils ont bien une deuxième équipe, mais pour des raisons sportives, ils préfèrent l'inscrire dans une compétition jeunes.

Jean-Luc ne s'oppose pas à une réévaluation de cet article 612 mais pas à un moment où il y a des demandes explicites de dérogation. Cet article sera toujours applicable aux deux ligues.

Le CEP confirme pour le moment que l'article 612 du règlement de l'URBH doit être appliqué par tous les clubs la saison prochaine et qu'il ne veut pas accorder d'exception.

Le CEP confirme également que l'intention première de cet article n'est pas qu'une ligue accorde une exception à l'obligation d'avoir une deuxième équipe, mais que la participation de jouer une compétition à l'étranger soit accordée.

## **10) Finances**

Jean-François annonce qu'il a ajouté les dépenses pour les Red Wolves des années 2019 et 2020 au budget 2021 qui avait été présenté et discuté précédemment. Ainsi, il n'y aura plus de bénéfice mais le budget sera plus ou moins à l'équilibre. Tim a fait savoir qu'il était intéressé par le projet de loi 2020. Après tout, cela doit être vérifié par les secrétaires et approuvé par le CEP et l'Assemblée générale. Dries précise que les comptes n'ont pas été clôturés pour l'instant, car diverses choses sont restées en suspens tant pour 2019 que pour 2020.

Cette question sera traitée dès que possible. Les comptes devront être clôturés et vérifiés avant l'A.G URBH qui devra vraisemblablement être reportée à la fin juin.

## 11) Divers

- Le CEP accepte d'inscrire les Red Wolves aux qualifications en vue du championnat du monde de 2023.
- Le CEP avait pris la décision, lors d'une réunion précédente, de rembourser aux arbitres le coût des tests PCR. Toutefois, les frais réels (hors kilométrage) des volontaires ne peuvent être remboursés. Pour résoudre ce problème, il décide de l'augmentation des indemnités d'arbitrage de 5 euros pour la période du 1-2-2021 jusqu'au 1-7-2021. Les arbitres peuvent demander une régularisation à leur ligue.
- Jean-Luc revient sur un e-mail qu'Éric Dupain a envoyé à la presse. Dans celui-ci, Éric écrit « qu'il s'excuse de ne pas avoir fait de traduction en français en raison d'un manque de temps et qu'il est tenu par une dead line ». Cet e-mail n'était pas dû à une quelconque urgence et pouvait être préparé à l'avance. Baudouin dit qu'en tant que professionnels, nous devons aussi travailler avec des délais. Cela n'est pas acceptable.  
Le président en discutera avec Jan Stryckers. Il faudra interpellé Éric à ce sujet.
- Jean François indique qu'une évaluation d'Arnaud Calbry est prévue dans son contrat. Il souhaite que celle-ci ait lieu en juin.  
Le CEP décide de mettre en place un comité d'évaluation. Celui-ci sera composé de Dries et Jean-François auxquels viendront se joindre 2 externes. Une approche à 360° est nécessaire. Le CEP confirme sa confiance en Jelle et Jonathan, lesquels doivent absolument être impliqués et participer à l'évaluation. Cependant, en raison de leur étroite collaboration avec Arnaud, il convient d'examiner la manière dont leur feedback sera traité. Un comité de 6 personnes est certainement une piste à envisager.  
Jean-François prendra l'initiative de suggérer quelques noms. Nous devons chercher des personnes neutres capable de réaliser cette évaluation sérieusement. Un certain nombre de noms ont déjà été mentionnés et d'autres dispositions seront prises par e-mail concernant la composition du comité.
- Jean-François ajoute qu'il n'y a pas d'évaluation intégrée dans le contrat de Jo Smeets; si le contrat est renouvelé, il faudra l'adapter.
- En plus d'une évaluation d'Arnaud, Dries propose d'évaluer toutes les personnes qui prestent au bénéfice de l'URBH (par exemple MARCOM, Communication, ...).

## 12) Prochaine réunion

La prochaine réunion, organisée sous forme d'assemblée générale, se tiendra le 15 juin 2021.